

Événement : L'émotion, partie au procès?

Date : Vendredi 19 novembre 2021 de 14h à 17h

Lieu : Faculté de droit, amphithéâtre Madiot - 15 rue Sainte Opportune - Poitiers

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 1

Programme :

➤ **Propos introductifs et modération par Madame la Bâtonnière Françoise ARTUR, Avocate au Barreau de Poitiers**

➤ **Madame Anne-Cécile ROBERT, Journaliste pour Le Monde Diplomatique, Professeur associé à l'Institut d'études européennes Université Paris 8 :**

Le registre émotionnel envahit l'espace social et judiciaire. Que signifie cette tendance? Que dit-elle de notre société et de notre démocratie?

➤ **Maître Richard MALKA, Avocat au Barreau de Paris :**

Propos autour de la nécessité de l'émotion et de la primauté de la raison

➤ **Monsieur Frédéric CHEVALLIER, Procureur de la République au Tribunal Judiciaire de Blois :**

L'émotion, partie au procès ? sans doute.

L'émotion, partie au procès ! assurément.

L'émotion, partie au procès...à débattre.

Une vente des ouvrages de Madame Anne-Cécile ROBERT et Maître Richard MALKA se tiendra sur place et une séance de dédicaces suivra la formation.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement), 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.